

Le Petit Percillou

Journal d'informations municipales / Novembre 2020



N°47
www.mairielepercy.com

Gîtes, refuge, bureaux



Gîtes communaux « Chez Lulu »

2 gîtes de 3 places et un dortoir de 6 places



Renseignements et réservations

www.chezlulu2.com
• Tél. 07 67 12 80 80
giteschezlulu@gmail.com



Refuge communal d'Esparron 29 places

Renseignements et réservations

• Tél. 07 54 37 74 43
refugeesparon@gmail.com



Bureau disponible au Percy 20 m²

Au dessus de la mairie, possibilité de le partager Agréable, lumineux 150 € par mois (internet/chauffage compris). Contacter la Mairie au 04 76 34 46 04

Agenda

Et si on dansait ?

Une action menée par RMM, en partenariat avec Rotations Culturelles.

Pour rester en mouvement malgré les circonstances, inscrivez-vous à l'action « Et si on dansait ? » Vous recevrez deux fois par mois pendant un an un courrier postal avec des exercices de Rafrâichissement Musculaire en Mouvement pour bouger chez vous, à votre rythme, en poésie et dans le plaisir !

Gratuit, sur inscriptions en mairie
Tél. 04 76 34 46 04.

Plus d'infos au 06 35 56 32 87 ou 06 15 32 37 53 ou sur le site www.rotationsculturelles.org

Bibliothèques du Trièves Réservez et emportez vos documents !

> **Réservation**
par téléphone au 04 76 34 46 24
par courriel
mediathequedupercy@cdctrieves.fr
ou par Internet www.cc-trieves.fr

> **Retrait à la Médiathèque du Percy**
Mardi et mercredi de 17 h à 19 h
Jeudi et samedi de 10 h à 12 h

Pour joindre la Mairie

Tél. 04 76 34 46 04
mairielepercy@wanadoo.fr
[facebook:percycommune](https://www.facebook.com/percycommune)
www.mairielepercy.com

Horaires d'ouverture

Lundi, mardi, jeudi, vendredi de 14 h à 17 h

En cas d'urgence

Sabine CAMPREDON • Tél. 06 28 06 47 21
Thierry CHASSEVENT • Tél. 06 37 57 65 88
Thibaud BECOURT • Tél. 06 78 41 23 89

Graphisme: Stéphanie Bonnet - Tél. 06 79 84 78 55 - Photos: Mairie Le Percy / © Stéphanie Bonnet - Imprimé sur papier recyclé - Ne pas jeter sur la voie publique

Le mot de la Maire

L'année 2020 restera certainement dans nos mémoires. La rentrée est arrivée et ce satané Covid n'a pas pris de vacances ! Toutes les informations relatives à ce nouvel épisode de confinement sont disponibles et mises à jour régulièrement sur le site de la commune (attestations de déplacement, ouvertures et fermetures des Services Publics, etc.).

Comme vous le savez, **les salles municipales sont fermées aux particuliers pour tout évènement festif** (mariage, anniversaire, fête, soirée étudiante) jusqu'à nouvel ordre et de nombreuses manifestations sont annulées cet automne. Courage à ces associations privées d'activités ! Gardez toute votre motivation et l'envie de proposer de belles animations lors de jours meilleurs.

Parmi les nombreux sujets abordés dans ce numéro :

- **La fermeture programmée de la trésorerie de Mens** en mars 2021, cette perte du service public en zone rurale nous attriste. Au prétexte d'économies budgétaires l'État laisse nos territoires à l'abandon, ces choix mettent à mal l'égalité de traitement social et fiscal selon l'endroit où l'on réside.
- **L'adressage touche à sa fin**, un courrier vous sera envoyé une fois le travail finalisé.
- **Une plante rare et protégée**, répondant au nom de *Lathyrus Bauhinii* a été découverte sur la commune au Col de Menée. Des recherches par des botanistes sont en cours, le chantier jeunes a permis de les sensibiliser à ce patrimoine naturel.
- **Une réflexion ouverte aux habitants sera menée** prochainement sur l'habitat léger / tentes / caravanes / camion afin de proposer une solution légale et encadrée aux personnes qui souhaitent résider sur la commune.



Dessin de Plantu en hommage à Samuel Paty contre la barbarie et l'obscurantisme

Nous allons de l'avant dans le souci constant de servir, d'améliorer notre quotidien, d'assurer le bien vivre ensemble, de mettre en place et d'encourager les projets et les initiatives.
Bonne lecture de ce 47^e Petit percillou, prenez soin de vous et des autres, prenez plaisir à faire vivre notre belle commune !

Sabine Campredon

Actualités

Avis à la jeunesse

Tu as entre 7 et 18 ans et tu habites au Percy ou à Monestier-du-Percy ? Ce qui va suivre peut t'intéresser :

Les commissions jeunes de nos 2 villages se mettent en place et nous avons besoin de toi pour connaître tes envies et tes besoins, pour la réalisation de divers projets.

Un rendez-vous sera fixé dès que possible pour rendre ce projet réalisable et un goûter-crêpes sera offert à tous les participants pour l'occasion. En attendant tu peux proposer tes idées et tes envies par mail à mairielepercy@wanadoo.fr ou déposer tes idées dans la boîte aux lettres de la Mairie.

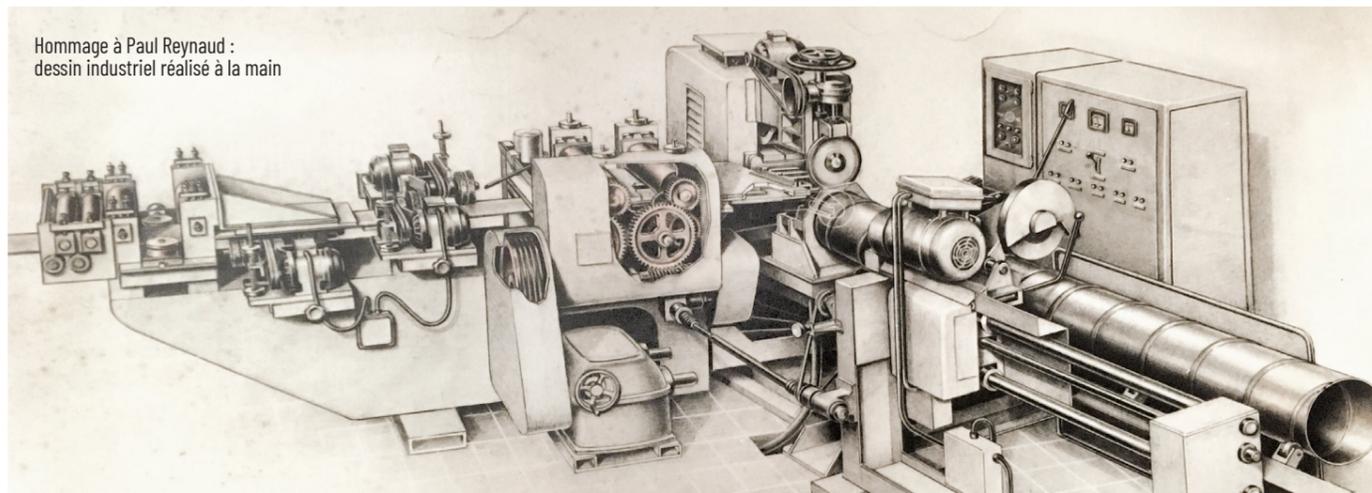
102^e Anniversaire de l'Armistice du 11 nov 1918

Chaque 11 novembre, la Nation rend un hommage solennel à tous les morts pour la France, ceux d'hier et ceux d'aujourd'hui. Chaque année, nous rappelons leur nom. Nous ne les oublions pas mais compte tenu du contexte sanitaire cette cérémonie n'a pas pu être publique. Des travaux de réfection des plaques des monuments aux morts seront réalisés dans l'année.

Attestations de déplacement

Des attestations de déplacement sont à votre disposition déposés sur les boîtes aux lettres de la mairie à côté des Nouvelles du pays.

Hommage à Paul Reynaud :
dessin industriel réalisé à la main



Non à la fermeture de la trésorerie de Mens !

Le gouvernement prévoit la suppression de 989 trésoreries et Centres des Finances Publiques d'ici à 2022, la fermeture des 37 trésoreries sur 48 prévues dans le département de l'Isère dont la trésorerie de Mens dès le printemps 2021.

Les promesses de maintien d'une trésorerie à Mens par la Direction des Impôts lors de la fermeture de la trésorerie de Monestier-de-Clermont ont été ainsi bafouées. La perte de ces services participe à la désertification des communes rurales et l'État ne respecte pas ses engagements en matière de maintien des services publics en milieu rural. Le Trièves souffrirait d'être privé des services publics de proximité, en particulier comptables et fiscaux, garants de la bonne tenue des comptes publics. Nos communes entretiennent des échanges quasi-quotidiens avec la trésorerie de Mens et il n'existe aucune solution précise et validée pour le dépôt en numéraire des régies. Le poste de conseiller aux décideurs locaux proposé ne répondra pas aux problématiques quotidiennes des collectivités et ne remplacera pas les services d'une trésorerie de proximité.

L'accès au service public pour tout citoyen constitue un droit fondamental : il est indispensable de maintenir ces services tant pour les communes que pour les usagers, et de respecter le principe de l'égalité d'accès aux services publics pour les citoyens sur l'ensemble du territoire.

Cette fermeture contraint le contribuable à se déplacer toujours plus loin pour accéder aux services de la DDFIP, une partie significative des paiements ne sont pas dématérialisés et les solutions proposées pour accueillir les paiements en numéraire apparaissent précaires. Les habitants les plus fragiles et isolés du Trièves ne maîtrisent pas les outils numériques; l'accès à Internet pose des problèmes à nombre d'habitants en raison des zones blanches, de l'insuffisance du débit ou des pannes répétées des

opérateurs. **Un accueil physique est indispensable, notamment lors de la période des déclarations de revenus. L'accueil dans les maisons France Service ne fera que compliquer l'accès des habitants aux personnes compétentes.**

Par ailleurs, la fermeture de la trésorerie de Mens va entraîner un manque à gagner de 20 000 € annuels pour la Communauté de Communes du Trièves. Face aux conséquences de ces fermetures et notamment la fracture territoriale, le conseil municipal de la commune de Le Percy, après en avoir délibéré, décide d'adopter une motion afin :

- **de réitérer son opposition** à la fermeture de la trésorerie de Mens et demande son maintien,
- **de dénoncer les conséquences** du plan départemental de réorganisation des services des Finances Publiques notamment la suppression de certains services et leur éloignement des bassins de population,
- **d'apporter un soutien au Président de la Communauté de Communes**, au maire de Mens et à tous les élus du territoire dans toutes les démarches à entreprendre auprès des autorités concernées par ce plan pour modifier les conséquences sus énumérées et maintenir le service public à la population.



Illustration : ©Fanch - Creative commons

Le village

Adressage

La réalisation du plan d'adressage a été validée en Conseil Municipal du 24 septembre 2020 suite aux différentes propositions des habitants. La création d'adresses s'est faite en plusieurs étapes :

• Validation du plan global des rues : point de départ / point d'arrivée,

- Rue du Cochou
- Rue des Communs
- Rue de la Grange
- Rue de la Done
- Route de Sandon
- Route du Platary
- Rue du fer à Cheval
- Impasse des Prairies
- Chemin du Chié
- Rue des Possibles
- Chemin de Bonnardel
- Chemin de Casseyre
- Chemin de Charley
- Chemin de Chantere
- Route des Bachats
- Route la Glaine 1075
- Impasse de la Chaufferie
- Chemin des Tirailleurs

- **Les noms de rues** : choix parmi les propositions et nouvelles idées,
- **Validation du système de numérotation numérique** des différentes voies, à l'exception d'une route qui serait en métrique.

110 habitations auront un numéro, **dont voici les noms des routes, rues, impasse ou chemins** :

Le confinement ne permettant pas de nous réunir vous recevrez un courrier avec les noms de vos rues / chemin / route quand le travail sera finalisé.

Plante rare & protégée

Une plante rare et protégée, *Lathyrus Bauhinii* de la famille des Fabacées a été découverte cet été au Col de Menée par une habitante de Monestier-du-Percy. Cette plante compte quatre zones de présence en France : la vallée du Drugeon en Franche-Comté, la Lozère, les vallées occidentales et désormais cette station située dans le Parc Naturel Régional du Vercors. Des mesures de protection de cette plante sur une zone délimitée ont été mises en place et des démarches sont en cours afin d'inscrire cette espèce dans

la liste des végétaux protégées en région Auvergne Rhône Alpes. Nous avons saisi l'occasion pour axer le chantier jeune sur la construction d'une clôture barrière de protection en bois au Col de Menée. Celui-ci s'est déroulé du 19 au 21 octobre encadré par l'éco garde du Parc Naturel Régional du Vercors David Leroy et Nancy Buonomo l'employée communale afin de leur faire découvrir le monde du travail en équipe et de sensibiliser les jeunes à la biodiversité des alpages.

Lathyrus Bauhinii (ci contre) et chantier jeunes au Col de Menée (ci-dessous)



Rappel des règles d'urbanisme

Nous vous rappelons que tous les travaux ayant pour but de modifier l'aspect extérieur d'une construction, d'en changer la destination, de créer de la surface de plancher, de modifier le volume du bâtiment, de percer ou d'agrandir une ouverture, de terrassement, sont soumis à l'obligation de déposer une demande d'autorisation d'urbanisme en mairie.

Il est important de respecter cette réglementation, faute de quoi vous seriez en infraction avec le Code de l'urbanisme. Selon la nature des travaux envisagés, il peut s'agir d'une simple déclaration préalable ou d'un permis de construire à déposer en mairie.

En bref

Habitats légers

Tentes, camions aménagés, camping-car, yourtes, tipi, caravanes, tiny houses... la commune est de plus en plus interpellée par des personnes désireuses de loger en tente une nuit ou d'installer un habitat léger - le temps par exemple d'effectuer des travaux ou dans l'attente de trouver un logement - parfois pour y établir leur habitation provisoire. Il est important aujourd'hui de reconnaître qu'il y a d'autres manières d'occuper le territoire et de proposer une solution légale et encadrée aux personnes qui souhaitent résider sur la commune. Nous organiserons durant l'automne quelques réunions à ce sujet ouvertes aux habitants.

Écobauges et feux

La pratique des écobauges et le brûlage des déchets verts mal contrôlés présentent des dangers pour la sécurité des biens, des personnes et de l'environnement. **L'article L.541 du code de l'environnement nous rappelle cette réglementation.** Merci d'y veiller.

Horaires déchetteries

	Mens	Monestier-de-Clermont
Lundi	✓	✓
Mardi	X	✓
Mercredi	✓	✓
Samedi	✓	✓

Ouvertes de 9 h à 11 h 45 et de 14 h à 17 h 15